



**Ministère des finances et des comptes publics**  
**Ministère des affaires sociales et de la santé**  
**Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes**

**DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE**  
Sous direction de la gestion  
et des systèmes d'information  
Bureau 4B  
Anna BALDECCHI  
Camille CALVEL  
☎ : 01.40.56.72.98 / 01.40.56.75.83  
N° D-2016-1699

Paris, le - 9 MAI 2016

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis, aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L.123-1 et L. 123-2 du code de la sécurité sociale, l'avenant portant prorogation du protocole d'accord du 21 mars 2011 relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances que vous avez conclu le 22 décembre 2015 avec quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT et FO).

L'accord soumis pour agrément proroge les effets de l'accord relatif à la diversité et à l'égalité des chances dans l'attente d'une nouvelle négociation sur ce sujet au premier semestre 2016. Je vous informe qu'il recueille mon agrément.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur de la Sécurité Sociale  
  
Thomas FATOME

**Monsieur Didier Malric**  
**Directeur de l'UCANSS**  
**18, avenue Léon Gaumont**  
**75 980 PARIS cedex 20**

Copie M. le directeur général de la Cnamts, Messieurs les directeurs de la Cnaf, de la Cnav et de l'Acoss